

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :			
Demande d'AEX Petit Jalbot	1. Intitulé du projet				
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	les) pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique					
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	SARL Correi				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Barros Braga Elizabeth				
RCS / SIRET   4   4   8     2   2   9     4	8 7 0 0 0 2 6 Forme juridiq	ue SARL			
	z à votre demande l'annexe obligato				
	uu des seuils et critères annexé à l'article l dimensionnement correspondant du proje				
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues de la company de la	des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)			
6b), 10 et 47b)	La piste d'accès à l'AEX Coorei existe mais r ers sur avec des pelles de l'exploitation. N e.	nécessite des travaux de terrassements lég ettoyage /tassement terrassement à la pell			
	Le cours d'eau sera dévié sur toute sa longu calculs hydrologiques validés par la DEAL d Toute la zone exploitée sera déforestée Ma	lans la demande d'AEX.			
	4. Caractéristiques générales du projet				
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire			
4.1 Nature du projet, y compris les évent					
Exploitation sur cours d'eau, sur 1km2 d'AE déboisement de toute la surface du placer	X méthode alluvionnaire mécanisée avec la exploitable.	vage de minerai nécessitant un			

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Dans un premier temps s'organiseront :  -La déforestation du bassin de décantation en limite amont, et du premier barranque.  -Réalisation du canal de dérivation.  -L'aménagement du premier bassin.  -Implantation des machines et de la table gravimétrique (grille vibrante + sluice).  Déboisement  La déforestation se fera progressivement à la pelle et à la tronçonneuse. Les bois seront coupés et repoussés en andains (souches et branchages) sur les bords du flat, pour être ramenés au centre en fin d'exploitation.  Décapage  Le décapage du stérile sera fait à la pelle, qui disposera cette argile en digues pour la création des digues des bassins. Ce matériau est également précieux pour garder une bonne imperméabilité des bords de bassins et une hauteur suffisante pour la rétention des eaux de rejet.  Dérivation et réserve d'eau  Le cours d'eau sera temporairement détourné via un canal de dérivation creusé en bordure du flat, jusqu'à une profondeur atteignant le bed-rock. Il sera ensuite constitué une réserve d'eau dans un premier barranque préalablement creusé.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le mode d'exploitation est classique, un système de bassins ouverts d'aval en amont. Une pelle hydraulique sera utilisée sur le chantier pour préparer les bassins d'exploitation, et rassembler le minerai vers la grille, tandis qu'une autre pelle est en statique po ur le chargement de la grille vibrante. Une moto pompe à eau haute pression assure l'alimentation des monitors pour le débourb age du gravier déposé sur la grille.  Le sens d'avancement des travaux se fera donc en remontant la crique.  Au début, le pétitionnaire constituera une réserve d'eau soit en reprenant un bassin existant ou par un pompage dans la crique e t la création d'un premier bassin à sec. Une fois cette réserve d'eau constituée, le chantier tournera en circuit fermé.  Une pompe de 6 pouces peut prendre en moyenne 180 m3/h d'eau, soit 1440 m3/jour servant à débourber le minerai, et termin ant son chemin dans le bassin de décantation.  Les bassins serviront, un à un, de décanteurs. Un premier bassin de décantation sera creusé à la pelle et dimensionné suffisamme nt grand pour recevoir les premières eaux de lavage et les eaux de ruissellement.  La surface maximale à déforester est de 20.8 ha env avec une avancée de chantier prévue à hauteur de 1 ha /mensuel.  Le sens d'avancement des travaux se fera donc en remontant la crique.  Au début, le pétitionnaire constituera une réserve d'eau soit en reprenant un bassin existant ou par un pompage dans la crique l a création d'un premier bassin à sec. Une fois cette réserve d'eau constituée, le chantier tournera en circuit fermé.  Environ 60 bassins seront ouverts, en 3 phases progressives, réparties sur les 17ha de surfaces déforestées progressivement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de produire de l'or alluvionnaire pour le vendre aux comptoirs d'or sur Cayenne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Demande d'autorisation d'exploiter une AEX alluvionnaire. Vaut autorisation							
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser						
la superficie de l'AEX est de 1KM2, avec	eurs caractéristiques 20.8ha qui seraient	Valeur(s) 20.8ha déboisés					
déboisés pour l'exploitation.	et quelques annexes aux chantier seront faites, ra	1 AEX 1KM2					
ccordée au chantier Correi.	et quelques affilexes aux chantier seront laites, ra						
A / Localization du projet							
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long °	'"_ Lat°'"_					
d'implantation Coordonnées UTM RGFG95							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b),						
nom x y id x y	22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du						
1 318585.84 466006.85 2 319583.37 466006.59	code de l'environnement :						
3 319588.62 465010.97 4 318591.85 465010.59		'" Lat° ' "					
4 310391.03 403010.39		'" Lat°'"_					
	Communes traversées :  Commune de Régina						
Commune de Régina Guyane Française.	commune de Negmu						
Non cadastré.							
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	16					
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non ×					
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue	ation Oui Non ×					
environnemeniale !							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	t les						
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	projet et						
indiquez a quelle dale il a ele dulo	1130 :						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Dans une crique le temps de remplissage de la première réserve d'un volume de 5000m3 environ. Prélèvement des eaux de consommation au camp : Cuisine, sanitaires : 500l /jour environ.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Le chantier fera environ 20.8ha, il s'agit d'excavations qui toucheront donc la nappe d'accompagnement de la crique durant les travaux avant la réhabilitat ion.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Déforestation de toute la zone exploitable. Déplacement de la faune y vivant lors de ces travaux de déboisement progressifs. Coupure écologique temporaire et de petite taille, entre la forêt de relief et la zone basse exploitée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×		Les risques seraient en cas de pollution par hydrocarbures et en cas de pollution bactérienne des eaux par la base vie. Les mesures réductrices seront décrite dans la notice d'impact.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		transports routiers.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Au droit du chantier par les engins mécanisés pelles et moteurs pompes à eau.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×		Issus des moteurs thermiques.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par	×		Issus des engins sur chenilles au droit du chantier
	des vibrations ?		X	Au campement uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	×	Au campement aniquement.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Peu si moteurs révisés et aux normes réglementaires
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Il ne s'agit que des eaux de lavage ayant été décantées au préalable.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	Une fosse septique est installée au camp. Seules des eaux traitées par celle ci seront rejetées
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le gravier lavé est un déchet minier non dangereux, il sera remis en ordre pédologique dans le bassin exploité et vidangé de ses eaux décantées;

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×		Il s'agit d'une zone assez isolée le paysage sera impacté durant la phase de travaux et de repousse. Un protocole de revégétalisation sera respecté
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			ent-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Déforestation: Remise en état tous les 500m d'avancée; Replantations à 25% minimum, 100% proposé par l'exploitant.

Qualité de l'eau : Respect du circuit fermé, décantation dans plus de 3 bassins avant rejet; autosurveillance quotidienne; audit de charte minière obligatoire tous les 3 mois. Pas de pompage en crique en saison d'étiage.

Hydrocarbures : bacs de rétention, fûts et citernes sous abri, aux normes édictées. Renvois aux sociétés agrées des déchets et hui les usagées.

Cours d'eau : dévié si moins de 7 m de large; sinon, conservation de bande de 35m de forêt en bord de ce cours d'eau non dévié. Faune: Pas de chasse autorisée.

Flore: Replantation avec préservation de la couche de terre végétale mis en andain.

Tous les items sont détaillés dans une notice d'imp act; Une zone tampon entre le projet et la limite de la réserve a été faite telle que demandé par l'ONF

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le site est à 56 km à vol d'oiseau du Bourg de Régina.

Il s'agit d'une région minière que le SDOM a indiqué être sans contrainte (hors zone 2).

Le dossier de demande d'AEX comportera une notice d'impact détaillant toutes les phases d'exploitation et de réhabilitation, avec les impacts et les propositions de réduction qui leur sont liées.

Un inventaire faunistique et floristique sur cette région n'apporterait pas de changement quant à la méthode d'exploitation, les préconisations de replantation se focalisent par ailleurs sur les espèces de la région. Une charte minière est signée.

#### 8. Annexes

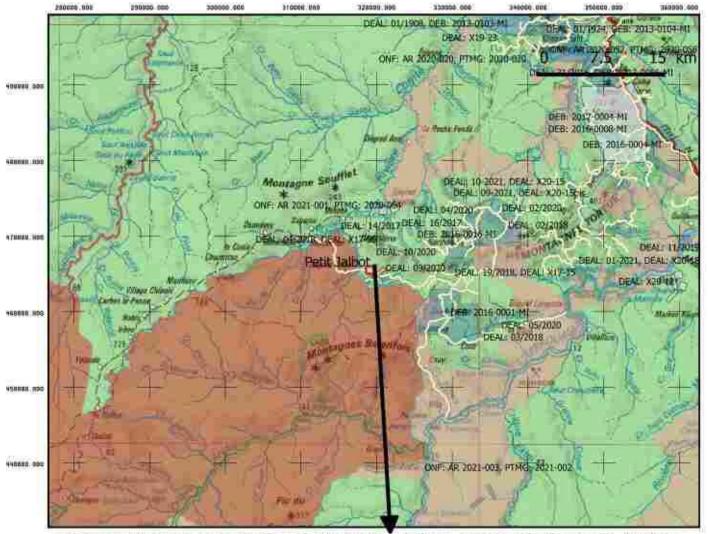
8.	1 Annexes obligatoires								
Objet									
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - x non publié ;								
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$ \mathbf{x} $							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;								
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	Ш							
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.								

8.2 Autres ar	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvraç	ge ou p	pétitionnaire
	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes joint uelles elles se rattachent	es au p	orésent formulaire d'évaluation, ainsi que les
	Objet		
Plan de phasag	ge et zone exploitable à déforester.		
	9. Engagement et sig	nature	
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X	
Fait à	Cayenne	le, 1	1/06/21

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Signature



Carte de situation de la demande d'AEX Petit Jalbot - Commune de Roura - IGN au 1/500 000



